

# Agenda

## Lundi 28 janvier

Rencontre avec B. Gille (DPATE)

## Mardi 29 janvier

Rencontre avec B. Alluin, conseiller pour l'enseignement supérieur au Cabinet du Ministre et B. Gille (DPATE) : concours CPGE

## Lundi 4 février

Réunion sur le sport scolaire au ministère

## Lundi 4 et mardi 5 février

Stage Toulouse

## Lundi 11 février

Mission Cathala : équipement et matériel EPS

## Vendredi 15 février

Rencontre avec D. Vimont, conseiller au Cabinet du Ministre : UNSS  
Rencontre avec M<sup>me</sup> Belloubet Frier, rectrice de Toulouse sur l'évaluation de la réforme des lycées

## Lundi 18 et

## mardi 19 février

Stage Guadeloupe

## Jeudi 21 et

## vendredi 22 février

Stage Martinique

## Jeudi 28 février

Tableau d'avancement

## Lundi 4 mars

Mutations sur poste à l'étranger

## Jeudi 7 et

## vendredi 8 mars

Bureau national

## Mardi 12 et

## mercredi 13 mars

Stage niveau II à Paris

## Mercredi 13 mars

Réunion CPGE

## Jeudi 14 mars

Cellule juridique

## Mercredi 20 et

## jeudi 21 mars

Stage niveau II à Paris

## Mardi 26 et

## mercredi 27 mars

Stage niveau III à Paris

## Jeudi 28 et

## vendredi 29 mars

Mutations sur poste de chef d'établissement

# Bureau national du 23 janvier 2002 élargi aux SA

## COMMISSION CARRIÈRE

P. Falconnier fait le point sur la publication des textes concernant le nouveau statut des personnels de direction (lire encart).

L'action du SNPDEN va consister maintenant à obtenir la parution des textes qui manquent encore :

- classement des EPLE ;
- tableau d'assimilation des actuels pensionnés

En réponse à la demande de quelques SA, Direction publiera un article concernant l'intégration de la hors classe (lire p 13)

☛ A noter que pendant les 4 ans de montée en charge du nouveau statut, 40 % des personnels de direction vont bénéficier d'une promotion.

Ph. Guittet demande aux SA de se préparer dès maintenant aux élections professionnelles qui se dérouleront début décembre 2002 (listes à déposer en octobre).

## COMMISSION ÉDUCATION & PÉDAGOGIE

### 1. Le collège

Les nouvelles grilles horaires de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> réduisent à néant les marges de manœuvre des EPLE. On essaie de transplanter les TPE en collège en oubliant que les élèves ont 12/13 ans et que la responsabilité des principaux est engagée en matière de surveillance. Le SNPDEN ne peut qu'être en désaccord avec la voie engagée.

### 2. L'évaluation des TPE

Le SNPDEN préconise un contrôle continu type EPS. Le SNES veut, lui, une épreuve terminale supplémentaire. En voulant ménager les deux approches, le ministère de l'éducation nationale contribue à fabriquer une "nouvelle usine à gaz". Les personnels de direction ne peuvent accepter de s'impliquer davantage que pour un examen normal.

Ph. Tournier rappelle que le SNPDEN est favorable à ces évolutions pédagogiques et que, comme représentants de l'État, les personnels de direction se doivent d'appliquer les réformes adoptées. Toutefois, il y a nécessité de stabiliser les textes et d'évaluer les réformes engagées.

## COMMISSION MÉTIER

1. Le projet de modification du décret du 30 août 1985 comporte entre autres la création du conseil pédagogique présidé par le chef d'établissement.

Le SNPDEN demande la présence es qualité de (ou des) adjoint(s) à ce conseil et le retrait du COP qui n'est pas personnel de l'EPL. Le SNPDEN rappelle sa demande de délégation "y compris en tant qu'ordonnateur" à l'adjoint.

### 2. L'ARTT des personnels

Le SNPDEN demande au ministère de l'éducation nationale de préciser qui doit accomplir les tâches non effectuées par ces personnels, rappelle que le service public ne saurait subir négativement les avancées catégorielles légitimes et qu'il refusera que ces tâches soient reportées sur les personnels de direction. Collectivités territoriales ou rectorats lancent des enquêtes à propos des personnels concernés par les astreintes. Il n'est pas opportun d'y répondre.

☛ ARTT des personnels de direction : le débat du BN élargi autour de la notion de Compte Épargne Temps (CET) a été pris en compte par la commission carrière et le congrès de Nantes devra décider des mandats du SNPDEN concernant CPA et ARTT.

ARTT des CPE : le Secrétaire général donne lecture de sa réponse à l'article de l'US envoyée aux secrétaires généraux du SNES (lire p 5).

### 3. Les enquêtes des cours régionales des comptes

Celles-ci se déroulent dans au moins la moitié des académies. Le SNPDEN estime normal que les chambres régionales des comptes se préoccupent de l'utilisation des deniers de l'État donc de répondre aux enquêtes ; un délai raisonnable doit toutefois être laissé.

## COMMISSION VIE SYNDICALE

### 1. Congrès de l'UNSA (à Lille du 15 au 18 janvier 2002).

Ph. Guittet fait un bref compte rendu du congrès national de l'UNSA. Le SNPDEN y a joué son rôle, notamment dans le débat sur l'UNSA et les services publics de proximité.

### 2. Syndicalisation (B. Lefevre)

Au 15.01.2002 : 8 247 adhérents soit + 16 chez les actifs et - 44 chez les retraités par rapport au 19.01.2001. L'avance est réelle chez les proviseurs de lycée et les adjoints. Léger retard chez les principaux et proviseurs de LP.

## PRÉPARATION DU CONGRES DE NANTES (14 au 17 mai 2002)

Le BN élargi fait le point sur l'avancement de la préparation du congrès du SNPDEN.

1. Renouvellement des membres de la CNC et de la commission de vérification des comptes.

Le congrès sera amené à élire de nouveaux membres.

☛ CNC : sont sortants A. Ouaggini, J. Guersent, J. Olive. Les candidatures doivent être présentées par les CSA (article 28 du règlement intérieur).

☛ Commission de vérification des comptes : est sortant J. Lemuet. Les candidatures sont libres (article 10 du règlement intérieur).

2. Préparation des débats

Pour le 15 février, chaque commission du BN proposera un questionnaire sur le site Internet du SNPDEN de façon à ce que les AGA et AGD puissent élaborer des propositions. Les contributions ou motions devront être adressées au Siège avant le 3 mai 2002. En matière de modifications des statuts et du règlement intérieur, le Secrétaire général rappelle les procédures et informe les SA que le BN fera des propositions avant le 13 février 2002 pour publication 3 mois avant le congrès.

Dans l'US n° 559, E. Salé rend compte des négociations sur l'ARTT des CPE. Un paragraphe met en cause les chefs d'établissement :

*« Le SNPDEN semble exercer une forte pression afin que les CPE restent à leur disposition pour continuer à garder les murs, des chefs d'établissement ayant tendance à se soustraire au roulement du service de vacances ».*

JJ. Romero a réagi par un courrier aux Secrétaires généraux du SNES

*« Chers camarades,  
Le SNPDEN est particulièrement surpris et scandalisé à la lecture du premier paragraphe de l'article intitulé « CPE — Diminuer la charge de travail » situé en page 6 de l'US n° 559.*

*Elle recèle une agression contre le SNPDEN d'une part, contre des personnes de direction d'autre part.*

*L'auteur de l'article se permet d'affirmer que « Le SNPDEN semble exercer une forte pression afin que les CPE restent à leur disposition pour continuer à garder les murs ».*

*Contrairement à ce que vous écrivez, le SNPDEN n'est intervenu ni de près ni de loin, ni directement, ni indirectement, ni officiellement, ni officieusement, dans la négociation que vous avez engagée avec le ministère sur l'ARTT des CPE, pas plus d'ailleurs qu'il ne l'avait fait pour les ATOS. Vous tenez donc là, sans le moindre début de preuve, des propos qui ne peuvent que créer des difficultés dans les établissements. Ou vous avez cru devoir affirmer gratuitement une telle accusation, ou vous vous êtes laissés abuser par des propos de l'administration. Dans l'une comme dans l'autre hypothèse nous ne*

*pouvons que nous insurger et force nous est donc de nous interroger sur vos motivations.*

*Vous estimez également devoir fustiger « des chefs d'établissement qui [ont] tendance à se soustraire au roulement (sic) du service de vacances » ceci expliquant à vos yeux la prétendue position du SNPDEN. Vous vous livrez une fois encore à une agression contre nos collègues en assimilant d'ailleurs « allégrement » service de vacances et astreinte. Nous espérons que le SNES en avait terminé avec les attaques insupportables dont les chefs d'établissement avaient fait régulièrement l'objet dans l'US. Nos espoirs étaient infondés et nous constatons une fois de plus que la politique du bouc émissaire est diablement commode.*

*Nous estimons, sur le fond, que le ministère peut mener comme il l'entend ses négociations avec les syndicats représentatifs des personnels. Nous estimons également que, lorsqu'il conclut ces négociations, il doit dire avec clarté qui doit accomplir les tâches qui ne peuvent plus être effectuées par telle ou telle catégorie de personnels. Mais en tant que syndicat, le SNPDEN refuse par principe que le service public subisse négativement les avancées catégorielles, ou que les tâches soient reportées sur d'autres personnels, notamment les personnels de direction. C'est à cette aune qu'il a jugé le protocole signé sur l'ARTT des ATOSS ; c'est ainsi qu'il évaluera les décisions que le Ministère prendra en ce qui concerne les autres catégories de personnels*

*Je vous prie... »*

page 5

CAISSE D'ÉPARGNE

1/2 page de publicité